MESURE SANTÉ PUBLIQUE

La Consultation Longue Ménopause & Prévention

Cadre réglementaire, cotation, conditions d'accès et codage pour les médecins

Inscrite au Code de la santé publique (Article L1411-6-5), cette consultation médicale unique et prolongée est conçue pour offrir un accompagnement global et personnalisé aux femmes au moment de la transition hormonale.

1. Public Cible & Professionnels Habilités

- **Éligibilité :** Toutes les femmes âgées de **45 à 65 ans** inclus (période charnière de la périménopause et de la ménopause installée).
- **Professionnels de santé :** L'acte peut être réalisé exclusivement par un **médecin généraliste** (traitant ou non) ou un **gynécologue**.

> **Exclusion :** Le dispositif est strictement réservé à la tranche d'âge de prévention (45-65 ans). Les ménopauses précoces installées avant 45 ans relèvent du parcours de soins spécialisé classique.

2. Cotation, Codage & Tarification

Pour la facturation de cet acte long de prévention, la caisse d'Assurance Maladie a mis en place des lettres-clés spécifiques et exclusives :

Professionnel	Code de l'acte	Tarif national	Règles associées
Médecin **(Généraliste ou Gynécologue)**	**CGM**	**60,00 €**	Consultation unique, non cumulable avec une autre consultation classique le même jour.

3. Règles de Facturation & Prise en Charge

- **Taux de remboursement : 100 % Assurance Maladie**. L'acte est totalement exonéré de la part complémentaire (ticket modérateur).
- **Application du Tiers Payant :** Obligatoire et intégral. La patiente n'effectue **aucune avance de frais**.
- **Dépassement d'honoraires : Strictement interdit** sur cet acte, quel que soit le secteur d'exercice du professionnel (Secteur 1, Secteur 2, ou OPTAM).
- **Paramétrage de la FSE :** Dans le logiciel métier, associer la lettre-clé correspondante (**CGM**) et sélectionner l'indicateur d'exonération **"Exo 5"** (soins de prévention) pour automatiser le paiement direct par la caisse.

4. Contenu et Déroulement de l'Acte

D'une durée recommandée de **45 minutes**, cette consultation s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

- **Évaluation clinique globale :** Recueil des symptômes (troubles vasomoteurs, bouffées de chaleur, fatigue, impact sur le sommeil), repérage des troubles de l'humeur ou du syndrome génito-urinaire.
- **Dépistage et évaluation des risques :**
  - **Cardiovasculaire :** Prise de la tension artérielle, évaluation des facteurs de risque et bilan biologique si nécessaire.
  - **Ostéoporotique :** Repérage des facteurs de vulnérabilité osseuse (évaluation du capital osseux, prescription d'une ostéodensitométrie si justifiée).
  - **Oncologique :** Mise à jour des dépistages systématiques (cancer du sein via la mammographie, cancer du col de l'utérus via le test HPV, et cancer colorectal).
- **Prévention et thérapeutique :** Conseils d'hygiène de vie (nutrition, importance de l'activité physique pour lutter contre la perte de masse osseuse). Information et discussion éclairée autour de la mise en place éventuelle d'un Traitement Hormonal de la Ménopause (THM) selon la balance bénéfices/risques individuelle.

💡 ***Rappel pratique :*** *Si la consultation en elle-même est couverte à 100 %, les examens complémentaires prescrits lors de celle-ci (ostéodensitométrie, biologie, etc.) ou les traitements prescrits suivent les règles de remboursement de droit commun (part de base de l'Assurance Maladie + mutuelle).*